

FICHE DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

Identificateur de produit : Generation® Bloc Mini

Autres identificateur : No. d'Enr. 26618 *Loi sur les produits antiparasitaires*

Restrictions d'utilisation : Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique. Utiliser à l'intérieur seulement.

Fabricante :
Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street, Milwaukee, WI 53209 USA

Téléphone d'urgence : 800-351-1476, 8h à 16h30 CST du lundi au vendredi

Après les heures d'ouverture : Appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300

Section 2 : Identification des Dangers

Classe de danger : Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique)
Catégorie 2, Toxicité pour certains organes cibles (Exposition répétée)
Catégorie 2. Attention : Risque d'endommager le sang et de réduire la capacité de coagulation du sang si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de exposition ou malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin. Disposer de conteneur et le contenu conformément aux instructions sur étiquette du produit. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux instructions sur étiquette du produit. Garder sous clef.



Section 3 : Composition / Information Sur les Ingrédients

Difethialone (no. d'enregistrement CAS 104653-34-1) 0.0025% par le poids

Section 4 : Premiers Soins

Peut être nocif ou fatal s'il est avalé ou absorbé par la peau. Peut irriter les yeux. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Avis au médecin : La vitamine K₁, par injection intra-musculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent. N'importe quel allergène contenu dans le produit est énuméré sur le comité de devant de l'étiquette. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Section 5 : Mesures en Cas d'Incendie

Moyens d'extinction : Employer les moyens appropriés au feu ambiant.

Les risques d'incendie ou d'explosion : Aucun

Précautions spéciales pour les pompiers : Portez l'appareil respiratoire autonome (masque complet) et des vêtements protecteurs complets. Contenez le ruissellement pour prévenir la pollution.

Section 6 : Mesures de Déversement Accidentel

Précautions, équipement de protection et procédures : Portant de l'équipement de protection décrit dans la Section 8, isoler et contenir le déversement. Limiter l'accès à déversement zone de personnel nécessaire. Ne laissez pas matériau déversé à entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres eaux.

Méthodes et matériel : Écoper de matériau déversé et les placer dans un fermé, étiqueté conteneur pour utiliser selon les instructions sur l'étiquette ou l'élimination.

Section 7 : Manutention et Stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Lire l'étiquette complet du produit avant d'utiliser ce produit antiparasitaire.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit froid et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle ou biologiques : Non attribuée
Contrôles d'ingénierie appropriés : Ventilation spéciale n'est requise pour la manipulation et l'utilisation normales conformément à l'étiquette.

Mesures de protection individuelle : Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation du produit. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des rongeurs morts, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État physique, apparence et odeur : Blocs solide, couleur jaune, l'odeur de grain cru. Seuil de perception de l'odeur : Indéterminée.

Solubilité : Négligeable (à l'eau)

le pH : Sans objet

Densité relative : 1,05 g/cc

Viscosité : Sans objet

Volatilité (% du vol.) : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Point d'ébullition : Sans objet

Point de congélation : Sans objet

Point d'éclair (ASTM D92) : >190 °C

Temp. d'auto-inflammation : Indéterminée

Temp. de décomposition : Indéterminée

Inflammabilité : Pas un solide inflammable

Limites d'explosion inférieure : Sans objet, Limite supérieure : Sans objet

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité : Pas réactive, pas sensibles aux chocs ou aux décharges statiques

Stabilité chimique : Stable

Risque de réactions dangereuses : Aucune

Matériaux incompatibles : Aucune

Conditions à éviter : Aucune

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Section 11 : Données Toxicologiques

Voies d'exposition probables : Ingestion orale, absorption cutanée.

Symptômes de toxicité : Léthargie, perte d'appétit, réduit coagulation du sang, et hémorragie.

Effets sur les yeux :

Irritation bénigne et temporaire

Effets aigus - voie orale : DL₅₀ (v. orale, rat): >5000 mg/kg

Effets aigus de l'inhalation : CL₅₀ (rat, 4 heures): 200 mg/Litre (extrapolé)

Effets aigus-voie dermique : DL₅₀ (v. derm., lapin): >2000 mg/kg

Irritation de la peau :

Non irritant

Sensibilisation de la peau :

Ne sensibilise pas la peau

Cancérogénicité :

Aucune ingrédient identifiée comme cancérogène

Section 12 : Données Écologiques

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs. Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés de façon sécuritaire et déposés dans des contenants fermés. Les porter au site d'enfouissement sanitaire provincial, si possible, ou au site municipal. Sinon, envelopper de façon sécuritaire les carcasses et les enterrer à une profondeur inaccessible aux charognards.

Section 13 : Données sur l'Élimination

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale.

Section 14 : Informations Relatives au Transport

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse, de tout format, pour tous les modes de transport au Canada.

Classe de danger, groupe d'emballage, numéro ONU : Sans objet

Section 15 : Informations sur la Réglementation

Ce produit est enregistré comme un pesticide avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'étiquette de pesticide aux exigences différent des critères de classification de danger et les renseignements requis par la *Loi sur les produits dangereux* sur cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre toutes les mises en garde, les indications et restrictions d'utilisation sur l'étiquette du produit sur le conteneur. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 16 : Autres informations

Préparée par : T. Schmit

Date : 2 février 2015

Les renseignements de la présente Fiche de sécurité sont tenus pour exacts au moment de la publication. Nulle garantie, expresse ou tacite, n'est offerte à l'égard de ces renseignements. Ces données peuvent ne pas être appropriées à toutes les applications et l'utilisateur doit déterminer si elles sont appropriées en considération de la façon de faire, des conditions d'utilisation, de l'entreposage ou de la réglementation locale.